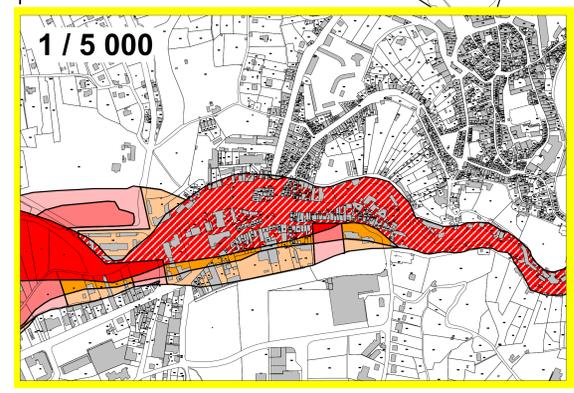


Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques d'inondation

	zones urbaines et centres urbains	champs d'expansion des crues
Aléa Fort	R3	R3
Aléa Moyen	O2	R2
Aléa Faible	O1	R1




 REPUBLIQUE FRANÇAISE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION
 DU BASSIN DE LA DUROLLE ET DE LA DORE AU DROIT DE THIERS

3.2 Plan de Zonage Réglementaire
 Planche Aval



Echelle : 1 / 10 000

PRESCRIPTION DU P.P.R. : 31 Décembre 2003

Dossier Approuvé - Décembre 2008



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT PUY DE DÔME
 DDE 63/SSR/BPR

Annexe à l'Arrêté Préfectoral N° 08/04 137
 Le Préfet 